

# CODE DE CONDUITE - FOURNISSEURS

LAMMHULTS DESIGN GROUP AB

## DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Anders Rothstein  
Président & CEO

28 octobre, 2011

Tous les fournisseurs et sous-traitants de LAMMHULTS DESIGN GROUP respecteront les conditions de LAMMHULTS DESIGN GROUP dans des domaines spécifiques tels que l'environnement, le cadre de travail dans les ateliers et notre refus d'accepter le travail des enfants. Nos équipes visitent régulièrement les ateliers. Nous nous réservons également le droit d'effectuer ces visites à l'improviste et de les confier ponctuellement à des organismes indépendants afin de nous assurer qu'aucune ligne directrice de base n'a été violée. En cas de violation de l'une de celles-ci, LAMMHULTS DESIGN GROUP peut décider de mettre un terme à la collaboration.

Ces exigences sont applicables pour tous les fournisseurs directs de LAMMHULTS DESIGN GROUP. Ces fournisseurs seront responsables du respect de ces exigences par leurs propres fournisseurs et contractants.

## EXIGENCES LÉGALES

Tous les fournisseurs doivent bien entendu respecter les législations nationales des pays où ils exercent leurs activités ainsi que les conventions et les normes internationales.

## TRAVAIL DES ENFANTS

LAMMHULTS DESIGN GROUP n'accepte pas le travail des enfants. Les enfants devront être protégés contre toute forme d'exploitation économique et de travail susceptible d'interférer avec leur éducation ou de nuire à leur développement. Notre politique est fondée sur l'article 32.1 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

## CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES

Tous les fournisseurs devront appliquer des conditions de travail équitables et respecter les exigences reprises ci-dessous;

### • Contrats

Tous les employés ont droit à un contrat de travail écrit. Les emplois à durée indéterminée seront privilégiés autant que possible.

### • Compensation

Les rémunérations doivent être payées sans délai et directement à l'employé. Les rémunérations devraient être supérieures au minimum légal fixé conformément à la législation nationale.

### • Heures de travail

Les heures de travail, incluant les heures supplémentaires, ne doivent pas dépasser le maximum légal fixé conformément à la législation nationale. La législation nationale doit être respectée en ce qui concerne la matière de congés et de congés payés.

Les heures supplémentaires doivent être prestées sur une base volontaire et payées à un tarif supérieur. Tous les employés doivent avoir au moins 24 heures de repos consécutives par semaine.

### • Travail forcé

No forced, bonded or illegal labour whatsoever is permitted. Work that has not been offered voluntarily by those concerned is forbidden. Employees shall be free to leave their employment after reasonable notice to the employer.

### • Discipline

Aucune sanction financière et aucun châtement corporel ne sont autorisés à des fins disciplinaires, quelles que soient les circonstances.

### • Discrimination

Les travailleurs doivent avoir un accès égal à l'emploi, des conditions de travail égales et une rémunération égale pour un travail de valeur égale.

Les fournisseurs doivent respecter l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi sans discrimination, distinction, exclusion ou préférence fondées sur le sexe, l'âge, la race, la couleur de peau, la religion, la nationalité, l'opinion politique ou l'origine sociale. Cela inclut notamment, mais pas exclusivement, le recrutement, le salaire, la formation, la promotion et le licenciement.

### • Sécurité sociale

L'employeur doit veiller à ce que tous les travailleurs soient couverts par (le cas échéant) une assurance appropriée qui fournit une sécurité et des avantages adéquats en matière d'invalidité, de maladie et de pension. Les employés blessés au travail doivent obtenir une compensation pour la perte de revenus engendrée.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

L'environnement de travail doit être sûr, non pollué et sain pour garantir le bien-être des employés. Le fournisseur doit être en possession d'un système de gestion ou de procédures documentées garantissant le traitement proactif des problématiques liées à la santé et à la sécurité.

Les lieux de travail, les machines et équipements de travail doivent être sûrs et leur exploitation ne doit comporter aucun risque lorsque des mesures de protection appropriées ont été prises. Des vêtements

# CODE DE CONDUITE - FOURNISSEURS

LAMMHULTS DESIGN GROUP AB

## DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Anders Rothstein  
Président & CEO

28 octobre, 2011

et équipements de protection doivent être fournis gratuitement aux employés lorsque cela est nécessaire. Les employés doivent recevoir une formation adéquate en matière de santé et de sécurité au travail, ainsi qu'en ce qui concerne les mesures à mettre en œuvre en cas d'urgence et d'accidents. L'employeur devra veiller à prévenir et à écarter tout accident et blessure sur le lieu de travail. Les employés et leurs organisations syndicales doivent être consultés pour les questions de santé et de sécurité.

Tous les produits chimiques doivent être manipulés de manière sûre et des informations sur les produits chimiques, telles que des fiches de données de sécurité des matériaux ou des documents équivalents, doivent être mises à la disposition des employés concernés. Tous les conteneurs de produits chimiques doivent être étiquetés et marqués de manière appropriée. Les employés devront être protégés contre tout produit chimique dangereux. Les fuites et écoulements de produits chimiques doivent faire l'objet d'une prise en charge rapide et appropriée.

Lorsqu'un logement est fourni aux employés, celui-ci doit garantir le respect de la vie privée, la quiétude et l'hygiène personnelle.

## DROIT D'ORGANISATION ET DE NÉGOCIATION COLLECTIVE

Les employés sont libres d'exercer de manière indépendante leur droit d'organisation et d'adhérer à des syndicats. Les négociations et négociations collectives relatives aux conditions d'emploi menées par les organisations syndicales doivent également être autorisées.

## EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

Les fournisseurs de LAMMHULTS DESIGN GROUP doivent :

- Respecter les législations nationales relatives aux aspects environnementaux.
- Avoir de préférence mis en place un système de gestion environnementale conformément à la norme ISO 14001 ou à une norme équivalente.
- Viser la réduction permanente des déchets et des émissions dans l'air, le sol ou les eaux et avoir défini un plan à cette fin.
- Manipuler, stocker et éliminer les déchets dangereux de manière écologique.
- Contribuer au recyclage des matériaux et produits usagés.
- Réduire autant que possible la quantité de matériaux et d'énergie utilisée dans le cadre de leur production.
- Réduire autant que possible et éliminer les matières dangereuses dans leurs produits et leur production.
- Viser l'utilisation d'un maximum de matériaux recyclés pour la production et l'emballage.